



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 24-27 Conseil d'Administration du 04/04/2024

### Tableau des effectifs 2024 du personnel des activités portage de contrat, remplacement- renfort, service intercollectivité territoriale

**Service Ressources « finances »**  
**Service Mobilité - Emploi - Compétences**  
**« missions temporaires »**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, en application de l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique, « sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L.452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition » en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le tableau des effectifs est modifié au titre de l'année 2024 afin d'intégrer :

- les éventuelles créations de postes permanents validées dans le cadre des orientations budgétaires,
- les nominations décidées au titre de l'année 2024 conformément aux possibilités énoncées dans le cadre des lignes directrices de gestion (avancements de grade et promotion interne),

En 2023, les effectifs réels des agents en missions temporaires ETP (Equivalent Temps Plein) se répartissent ainsi :

- Portage de contrats (PC) : 23.36 ETP réalisés
- Remplacement-renfort (RR): 116.08 ETP réalisés
- Remplacement-renfort, postes permanents (RR perma) : 5.08 ETP réalisés
- Service Intercollectivité Territoriale (SIT), poste permanent : 1 ETP réalisé

Compte tenu du caractère imprévisible des besoins en missions temporaires des collectivités ou établissements qui ont recours au service Mobilité - Emploi - Compétences sur les activités de **portage de contrats** et de **remplacement-renfort**, il est nécessaire d'envisager en 2024 la possibilité de recrutement d'agents **contractuels non permanents** sur une diversité importante de grades et temps de travail selon les demandes exprimées ou à anticiper.

S'agissant plus précisément des **postes permanents** relevant de l'activité remplacement-renfort, le service compte à ce jour dans ses effectifs 5 titulaires sur 19.5 postes ouverts. Plusieurs postes sont vacants pour permettre des nominations ou pour répondre à d'éventuels nouveaux besoins, conformément à la délibération n° 19-75 du 11/12/19. Ces emplois permanents pourront être pourvus par des contractuels en cas de procédure infructueuse de recrutements de titulaires selon l'article L.332-8 du code général.

Concernant le **SIT**, l'activité concerne un agent titulaire mis à disposition au grade de secrétaire à temps partagé entre deux communes. Ce grade étant en voie d'extinction, la création d'un poste d'attaché territorial est demandée en vue de proposer une nomination.



Au regard des effectifs de l'année précédente et des prévisions, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**DÉCIDENT**

- d'autoriser le Service Mobilité - Emploi - Compétences à recruter des personnels contractuels, stagiaires ou titulaires en vue de les affecter en missions temporaires au sein des collectivités ou établissements qui le sollicitent,
- de valider le tableau des effectifs de l'ensemble des activités du service Mobilité - Emploi - Compétences par filières et grades, présenté en annexe.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240409-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-04-2024

Publication le : 10-04-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN

Filière	Catégorie	Emploi	Réalisé 2023					2024				
			PC	RR	Perm RR	SIT	Total	PC	RR	Perm RR	SIT	
Administratif	A	Administrateur					0					
	A	Administrateur général					0					
	A	Administrateur hors classe					0					
	A	Attaché	1,82	4,27	2,08		8,17			5	1	
	A	Attaché hors classe					0					
	A	Attaché principal			1		1			2		
	A	Secrétaire de mairie				1	1				1	
	B	Rédacteur	3,25	16,51			19,76			1,5		
	B	Rédacteur principal de 1ère classe					0			1,5		
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1,26	9,96	1		12,22			1,5		
	C	Adjoint administratif territorial	0,13	4,12			4,25			1,5		
	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe			1		1			1		
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4,54	47,84			52,38			1			
Animation	B	Animateur		0,17			0,17					
	B	Animateur principal de 1ère classe					0					
	B	Animateur principal de 2ème classe					0					
	C	Adjoint territorial d'animation	0,72				0,72					
	C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe					0					
	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		1,02			1,02					
Culturelle	A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)					0					
	A	Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)					0					
	A	Bibliothécaire territorial					0					
	A	Bibliothécaire territorial principal					0					
	A	Conservateur (bibliothèque)					0					
	A	Conservateur en chef (bibliothèque)					0					
	A	Conservateur (patrimoine)					0					
	A	Conservateur en chef (patrimoine)					0					
	A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie					0					
	A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie					0					
	A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale					0					
	A	Professeur d'enseignement artistique hors classe					0					
	B	Assistant de conservation	0,92				0,92					
	B	Assistant de conservation principal de 1ère classe					0					
	B	Assistant de conservation principal de 2ème classe					0					
	B	Assistant d'enseignement artistique					0					
	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe					0					
	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe					0					
	C	Adjoint territorial du patrimoine					0					
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe					0					
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe		0,06			0,06					
	Médico-social	A	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle					0				
		A	Assistant socio-éducatif					0				
		A	Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe exceptionnelle					0				
A		Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe normale					0					
A		Biologiste, vétérinaire ou pharmacien hors classe					0					
A		Conseiller hors classe socio-éducatif					0					
A		Conseiller socio-éducatif					0					
A		Conseiller supérieur socio-éducatif					0					
A		Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle					0					
A		Educateur territorial de jeunes enfants	0,58				0,58					
A		Infirmier en soins généraux de classe normale (cadre en voie d'ext.)					0					
A		Infirmier en soins généraux de classe supérieure (cadre en voie d'ext.)					0					
A		Infirmier en soins généraux hors classe					0					
A		Infirmier en soins généraux					0					
A		Psychologue de classe normale					0					
A		Psychologue hors classe					1					
A		Puéricultrice de classe normale (cadre en voie d'ext.)					0					
A		Puéricultrice de classe supérieure (cadre en voie d'ext.)					0					
A		Puéricultrice					0					
A		Puéricultrice hors classe					0					
A		Sage-femme de classe normale					0					
A		Sage-femme hors classe					0					
A		Ergothérapeute hors classe					0					
A		Ergothérapeute					0					
B		Moniteur-éducateur et intervenant familial					0					
B		Moniteur-éducateur et intervenant familial principal					0					
B		Technicien paramédical de classe normale					0					
B		Technicien paramédical de classe supérieure					0					
B		Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe					0					
B		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe					0					
B		Auxiliaire de puériculture de classe supérieure					0					
B		Auxiliaire de puériculture de classe normale					0					
B		Aide soignant de classe normale					0					
B		Aide soignant de classe supérieure					0					
C		Agent social	0,86				1,73					
C		Agent social principal de 1ère classe					0					
C	Agent social principal de 2ème classe					0						
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles					0						
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles		5,34			5,34						
C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe (spé AMP ou Assistant dentaire)					0						
C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe (spé AMP ou Assistant dentaire)					0						
Sportive	A	Conseiller territorial A.P.S.					0					
	A	Conseiller territorial A.P.S. principal					0					
	B	Educateur territorial des A.P.S.					0					
	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe					0					
	B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe					0					
	C	Opérateur A.P.S. principal					0					
C	Opérateur A.P.S. qualifié					0						
Technique	A	Ingénieur	1				1			1		
	A	Ingénieur en chef					0					
	A	Ingénieur en chef hors classe					0					
	A	Ingénieur général					0					
	A	Ingénieur hors classe					0					
	A	Ingénieur principal					0					
	B	Technicien	2,89	2,62			5,51			0,5		
	B	Technicien principal de 1ère classe					0			0,5		
	B	Technicien principal de 2ème classe	0,26	3,57			3,83			0,5		
	C	Adjoint technique territorial	5,13	6,28			11,41			0,5		
	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe					0			0,5		
	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		14,32			14,32			0,5		
C	Agent de maîtrise					0			0,5			
C	Agent de maîtrise principal					0						
<b>Total</b>			<b>23,36</b>	<b>116,08</b>	<b>5,08</b>	<b>1</b>	<b>145,52</b>	<i>Selon les besoins</i>	<b>19,5</b>	<b>2</b>		